

Journée de Grève le Jeudi 9 Février 2012

Depuis deux ans, la transformation à marche forcée des GRETA en GIP est une décision issue d'une réflexion politique interne au ministère de l'Éducation nationale, sans transparence. Cette transformation se fait **sans respect du droit** à l'information et sans concertation avec les organisations syndicales.

→ Des audits de « viabilité » des Greta basés sur des indicateurs méconnus seront rendus publics fin du premier semestre 2012 (quels indicateurs : fonds de réserves, fonds de roulements, FAM ou les seuls excédents financiers ?)

→ Une circulaire sur le statut du futur GIP qui doit bientôt paraître et rédigée dans la plus grande opacité. Des fusions déjà entamées sur la seule initiative de responsables académiques occasionnent déjà des drames humains : mobilité des personnels, conditions de travail dégradées (territoire du GIP), suppression d'emplois anticipée, non-respect aggravé du décret 93 qui régit toujours les quotités de services des personnels : face à face affolant avec multiplication des tâches...

→ La transformation en GIP est une solution dangereuse qui menace l'avenir même du service public de formation professionnelle continue de l'Éducation nationale. Elle annonce un plan emploi, un plan social « saupoudré » (supplice sur la durée... 2 ans... 4 ans... surtout pas de vagues... chacun son tour...) qui va toucher d'abord les personnels les plus précaires et qui va aggraver les conditions de travail de l'ensemble des personnels. ...Attention pour les titulaires ? ...Un retour dans l'initial ? ...Et les CPIF seront affectés sur quels postes car ceux-ci n'existent pas dans l'initial ? N'oublions pas la loi de mobilité des Fonctionnaires !

La solution « GIP » n'est pas la bonne, nous pouvons, aujourd'hui, imposer d'autres choix :

→ L'obligation de formation professionnelle continue de l'Éducation nationale ne doit pas sortir de l'Éducation nationale : nous exigeons le renforcement du service public de formation professionnelle continue par un projet cohérent et ambitieux qui doit sortir les GRETA du code des marchés : pour un grand service public national de la formation continue.

→ Maintien de l'ensemble des emplois et reconnaissance des métiers des personnels des GRETA - Administratifs, Techniciens, Formateurs, Coordonnateurs, Conseillers en Formation Continue etc. - par une titularisation sur poste : la loi de résorption de la précarité doit prendre en compte les personnels GRETA qui sont tous sur une activité pérenne (article L122-5 du code de l'éducation).



→ Engagement de l'État avec des moyens réels mis à disposition. L'augmentation des charges financières conduira à terme, d'une part à la non-viabilité de plusieurs GRETA et, d'autre part, à des pressions sur les personnels les plus précaires : postes de directeur, d'agent comptable et CFC payés sur fonds propres, avec comme conséquences des suppressions prévisionnelles d'emplois et des conditions de travail dégradées qui enferment la formation continue de l'Éducation nationale dans la « mal-formation ».

→ La CGT EDUC'ACTION, la FERC CGT appelle l'ensemble des personnels à se réunir le jour de Grève du 9 Février pour prendre connaissance de l'état des lieux des GRETA de l'académie (excédents financiers, fonds de réserve, nombre de contractuels, postes gagés etc.), échanger autour de « l'harmonisation » de leur conditions de travail et engager une défense de leur situation et du réseau des GRETA

GRETA'SCOPE : petite chronologie qui illustre le pourquoi d'une privatisation rampante des opérateurs publics de la formation : GRETA... mais aussi AFPA, CNAM, CNED

Alors que le chômage explose, et que le GRETA - premier opérateur public de formation professionnelle continue - forme 93 % des ouvriers et employés le gouvernement a comme seul projet ambitieux de se désengager financièrement de ses obligations légales.



Une idée à laquelle on doit **tordre le cou** : « La forte proportion de GRETA(s) en difficulté viendrait de leur soi-disant manque d'autonomie juridique » ; or, **ce qui motive le gouvernement dans la transformation en GIP des GRETA, c'est surtout de satisfaire tou-**

jours plus le marché privé de la formation.

On impose aux GRETA(s) une logique destructrice concurrentielle, faisant croire au personnel que « si tu vends pas, tu perds ton emploi », « ou si tu vends, tu auras peut-être un emploi » (attention, ceci n'existerait pas au sein du GRETA VAR MEDITERRANEE les vacataires là-bas sont tous très heureux de leur situation nous a-t-on dit : ils ne veulent pas de contrat c'est-à-dire ils ne veulent pas de congés payés, de droit à la formation, être payés quand ils sont malades, s'investir sur la durée etc.), **mais attention : ceci n'a rien à voir avec le texte fondateur du système éducatif ! Vendre totalement la marchandise « savoir » au nom de la libre concurrence non faussée, c'est la seule politique du gouvernement actuel :**

→ **12 Décembre 2000** : La Fédération de la Formation Professionnelle – FFP ; syndicat professionnel, membre du MEDEF (créé en 1991 dont un de ses objectifs affirmé est de faire respecter l'égalité concurrentiel) saisit le conseil de la concurrence, le rapport remis souligne que la position privilégiée dont peuvent jouir des organismes du secteur public ou para public pouvait-être source de distorsions de la concurrence. S'ensuit une attaque des opérateurs publics, dont pour exemple l'AFPA, le CNAM.

→ **Février 2001** : Arrêté faisant entrer la formation professionnelle sur fonds publics en conformité avec le code des marchés publics.

Il n'y a aucune directive européenne qui fait injonction à la France de mettre l'activité de formation professionnelle sur fonds publics en conformité avec le code des marchés publics, mais seulement une directive européenne sur la concurrence qui induit indirectement cette situation.

→ **2006** : La décision gouvernementale (LOLF) d'imposer aux GRETA de supporter sur leur trésorerie propre des cotisations patronales, jusqu'ici prises en charge par l'Etat, conduit à augmenter de plus de 50 % le coût d'un poste gagé (l'emploi gagé est un emploi délégué par le Ministère, financé par les fonds propres de l'établissement d'affectation du fonctionnaire). C'est une mesure qui fait peser une menace supplémentaire sur les GRETA qui n'avaient vraiment pas besoin de cette charge. L'Etat leur refuse tout

subventionnement. Les postes gagés sont donc massivement « dégagés » et donc c'est ainsi que le nombre de personnels précaires (agents non titulaires, CDD, CDI, Vacataires / vacations abusives) devient majoritaire dans les GRETA. On ajoute qu'aujourd'hui de nombreux CFC sont agents non-titulaires. On a plongé le réseau des GRETA dans le marché de la libre concurrence non faussée, avec toutes les conséquences que l'on connaît : politique de l'offre à bas prix, où on vend n'importe quoi : qui ne connaît pas ses organismes de formation qui, après l'obtention d'un marché, n'ont même pas les locaux, ni même le personnel ?

→ **2006** : Sortie du rapport sur la situation des GRETA qui voit la réflexion autour de trois solutions pour donner une structure juridique avec personnalité morale – EPLE, EPA, GIP. C'est là que le GIP pointe son nez, et apparaît comme la solution la plus radicale au gouvernement ! Un groupe de travail du ministère **qui a écarté les syndicats** des débats pour imposer le GIP comme seule solution de casse !

→ **2011** : Loi Warsmann de mai 2011 qui souligne la suppression de l'article L-423-1 du code de l'Education nationale, c'est-à-dire l'organisation en **groupement** d'établissements, et oriente seulement sur la constitution en GIP

→ **2012** : Une nouvelle directive européenne vient de faire évoluer le périmètre des SIEG - Service d'Intérêt Economique Général - et

ACTU – Le chef de l'état fait du SOCIAL

*Dernièrement, lors du sommet social du 18 Janvier, le chef de l'état annonce une réforme radicale de la formation professionnelle : « objectif ; que chaque chômeur ait une formation et qu'au bout il soit obligé d'accepter l'offre d'emploi proposée... ». La formation devient une étape intermédiaire à la sanction. Encore une fois la menace, la culpabilisation qui pousse chaque citoyen à regarder son voisin en coin ! Des millions d'euros sont annoncés **mais** qui trouveront leur origine dans le redéploiement. Et les salariés, les privés d'emploi devraient applaudir ? Quand Saint Nicolas déshabille Saint Paul pour habiller Saint Pierre !*

permet aux collectivités territoriales d'échapper au code des marchés article 30 (mise en concurrence). Le gouvernement doit exiger **que le réseau des GRETA(s) bénéficie de plein droit** du principe de dérogation au regard du droit de la concurrence. La France doit préserver son outil de **formation public**, hors cadre marchand. Il y va de l'intérêt de la collectivité publique car la **mission qui est confiée au GRETA est une mission d'utilité sociale au service des citoyens.**

Nom (Mme, Melle, M.) Prénom
Adresse personnelle
Code postal Commune
Tél. e-mail
Grade ou corps Discipline :
Établissement
Code postal Commune